

Le transfert du dispositif Projet Professionnel de l'Étudiant

ARROUS Jean, Université de Strasbourg
SAULNIER-CAZALS Josette, Ligue contre le Cancer

Résumé

Alors qu'il a été créé à l'université Claude Bernard Lyon en septembre 1984, il faut attendre 1993 pour que le *Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)* soit transféré à d'autres universités françaises. L'initiative de ce transfert revient à l'UIMM, puissant syndicat patronal français de la métallurgie, qui cherchait à modifier l'image de la métallurgie auprès des jeunes. L'UIMM s'adresse pour cela au département « Enseignement supérieur » de l'association Trouver-Créer, dont faisaient partie les initiatrices du *PPE*. Celles-ci, auteures de *Socrate le retour*, ont alors appliqué à elles-mêmes la démarche de projet du *PPE* pour remplir le vide institutionnel auquel elles étaient confrontées. Première étape : la création et la définition de la fonction « Pilote ». Responsable, dans son université, de la mise en œuvre et du suivi du dispositif *PPE*, le Pilote construit, organise, conduit, communique, évalue le dispositif, et convainc décideurs et intervenants. En même temps que le transfert se développait, il a fallu former des Pilotes : l'objectif de cette formation est que, de retour dans son université, le Pilote dispose des outils pour créer le *PPE*. Cette première étape du transfert a donné lieu à évaluations. Deuxième étape : les Pilotes eux-mêmes ont alors pris le relais et émis le souhait d'échanger et de réfléchir sur leurs pratiques, à l'occasion de Séminaires. Créé en 1998, le Réseau informel des Pilotes du *PPE* donne naissance, en 2006, à l'association *Projetpro.com*, qui lui donne une assise institutionnelle en vue de la promotion du *PPE*. Troisième étape : en 2010, sous l'impulsion de la Ligue départementale contre le Cancer, une convention de parte-

nariat est signée avec l'université de Strasbourg. Par cette convention, le *PPE* est maintenant ouvert à tout jeune malade du cancer. Le cœur du *PPE*, le travail sur l'expérience, est à la source même de cette innovation.

Mots-clés : Etudiant ; Projet professionnel ; transfert

Introduction

Le Projet Professionnel de l'Etudiant, ou PPE, a été créé en septembre 1984 à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), et B. Labrosse en a exposé le contenu dans une autre communication de ce symposium : L'étudiant-e de première année de Licence au cœur d'un dispositif modeste et ambitieux.

Largement en avance sur son temps, ce « petit dispositif destiné au grand nombre » constituait, pour les étudiants, une innovation majeure en termes de pédagogie du projet professionnel et ne pouvait manquer d'être transféré à d'autres universités. Il a fallu en fait attendre 1993 pour que ce soit le cas, et l'initiative de ce transfert appartient au puissant syndicat patronal français de la métallurgie : l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie). En 2012, ce processus de transfert est toujours actif, et l'objet de la présente communication est précisément de présenter les grandes lignes de ce processus.

Pour mettre en œuvre un tel transfert, tout était à inventer, et toute la question était donc de savoir comment procéder. Pour saisir la démarche d'ensemble de ce transfert, il est utile de revenir sur le *PPE* lui-même en présentant une autre de ses spécificités. Tel qu'il existe, le *PPE* définit en effet un cadre global de fonctionnement, mais le respect d'un tel cadre ne signifie pas que l'on doive appliquer de façon rigide le « modèle » du *PPE*, tel qu'il fonctionne dans son université d'origine. En d'autres termes, son transfert peut donner lieu à certaines différences d'un site universitaire à l'autre, tenant compte des situations locales, sans toutefois courir le risque de dénaturer la démarche du *PPE*. Possibilité d'application souple d'un cadre défini de façon précise, c'est ce qui, à nos yeux, apparaît en filigrane de ce processus de transfert.

Une fois posé ce principe, qui est au fondement même du transfert du *PPE*, nous exposerons ce processus en trois étapes. La première, essentielle, a abouti à la création et à la définition de l'acteur majeur du trans-

fert, responsable dans son université de la mise en œuvre et du suivi du dispositif : le « Pilote » du *PPE*. Et cet acteur, ces acteurs, il a fallu les former. Nous adjoindrons à cette première étape les évaluations qui ont été faites du *PPE* et de son transfert. La deuxième étape est celle où les Pilotes ont été suffisamment nombreux pour créer, en 1998, un Réseau qui leur a permis d'échanger et de réfléchir sur leurs pratiques, à l'occasion de Séminaires. En 2006, ce Réseau, informel, a donné naissance à *Projet-pro.com*, association qui lui a donné une assise institutionnelle en vue de la promotion du *PPE*. La troisième étape correspond à la signature, en 2010, d'une convention entre la Ligue départementale contre le cancer et l'université de Strasbourg, aux termes de laquelle le *PPE* est maintenant ouvert à tout jeune malade du cancer.

Première étape : la création et la définition de la « fonction Pilote » ; la première formation de Pilotes (1993-1994)

Au début des années 90, l'UIMM a cherché à modifier auprès du public l'image des métiers de la métallurgie. Les campagnes nationales de publicité s'avérant peu efficaces, l'UIMM s'est alors tourné vers le monde de l'orientation. L'UIMM a d'abord pris contact avec les CIO (Centres d'Information et d'Orientation) et son chemin a ensuite croisé Trouver/Créer, association de recherche et formation en orientation, dont l'originalité était d'avoir adapté, pour les collèges français, la collection québécoise « ECC : Education au Choix de Carrière », de Denis Pelletier et Gilles Noiseux, pour en faire la collection « EDC : Education Des Choix ». Suite à ces contacts, l'EDC a connu un succès certain, dont le point culminant a été atteint, en 1996, avec l'apparition de la notion d'éducation à l'orientation, dans les textes officiels.

C'est toutefois la collaboration de l'UIMM avec le département Enseignement supérieur de Trouver/Créer qui a véritablement donné des résultats sur le long terme, car de cette collaboration découle précisément le transfert que nous évoquons ici. Il faut dire que – nous sommes en 1993 - faisaient partie de ce département les auteures de *Socrate le retour...*, qui venait juste d'être écrit. Puissant syndicat patronal, l'UIMM a ses entrées auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Fillon. L'affaire est rondement menée, car, le 17 juin 1993, le ministre prononce une allocution qui constitue le point de départ du transfert du *PPE* : « S'il faut former le mieux possible l'étudiant, il faut aussi l'aider à préparer son insertion professionnelle. A titre expérimental et en accord avec l'UIMM, je réserverai une dotation spéciale pour financer

dans quelques universités candidates, un module destiné à proposer aux étudiants une méthodologie leur permettant d'effectuer des choix d'itinéraires professionnels et universitaires en cohérence avec leurs aspirations mais aussi avec la réalité économique ». Le ministre indique également que cette expérimentation sera suivie d'une évaluation.

Au cours de l'été 1993, J.-P. de Jabrun, responsable des relations Jeunes-Industrie à l'UIMM, se met en relation avec le président de Trouver/Créer, et l'ingénierie du projet est confiée à J. Saulnier-Cazals : tout est à inventer !

Trois universités sont alors choisies, aussi différentes que possible quant à leur taille, leurs champs disciplinaires et leur implantation géographique : une grande université littéraire parisienne - la Sorbonne -, une grande université scientifique de province - P. Sabatier Toulouse 3 - et une petite université pluridisciplinaire, de création récente, Toulon. Contactées en décembre 1993 par J.-P. de Jabrun et J. Saulnier-Cazals, ces trois universités donnent leur accord.

Suite à cet accord, la question s'est immédiatement posée de savoir comment implanter le *PPE* dans chacune de ces universités et, en particulier, de déterminer la cible visée pour cette implantation : fallait-il former directement ceux qui allaient intervenir devant les étudiants du *PPE* ou fallait-il opérer plus en amont sur un maillon indispensable de cet enseignement nouveau ? A ce stade, la réflexion conduite dans *Socrate le retour...* a permis de décider que, pour piloter cette innovation, il fallait créer et développer une fonction nouvelle dans chacune des universités concernées. Ainsi est née la fonction « Pilote du PPE » : occupée par une ou plusieurs personnes, elle porterait la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi du *PPE*.

Une telle décision est également venue de l'observation du fonctionnement du *PPE* à l'UCBL, depuis sa création, en septembre 1984, par D. Gilles, avec C. Millaud, conseillère d'orientation. En effet, pendant ces années 1984-1993 où le *PPE* a été mis en œuvre dans cette seule université, la même personne, D. Gilles, s'est chargée de l'ensemble des tâches liées à cette mise en œuvre. Le point essentiel est que l'information / formation des intervenants n'était que l'une de ces tâches. En conséquence, dès l'instant que l'on cherchait à transférer le *PPE*, il est apparu que la question ne pouvait pas se limiter à la seule information / formation des intervenants, encore fallait-il savoir qui allait remplir l'ensemble des tâches que D. Gilles effectuait jusque là au sein de sa propre université.

Sur ces bases, la première formation de Pilotes a été organisée en cinq journées et demie, en deux sessions de janvier et juin 94, chaque université mettant en place le *PPE* entre les deux sessions. Ajoutons que, en parallèle, sur décision du rectorat de Strasbourg, J. Saulnier-Cazals a été chargée d'implanter le *PPE* à l'université Louis Pasteur Strasbourg 1, en 1993. Quatre universités furent ainsi formées dans cette première vague de transfert du *PPE*.

La définition de la « fonction Pilote » est ainsi née de l'ensemble des réflexions suscitées par ce premier transfert du *PPE* : elle consiste, au sein de chaque université, à mettre en place, suivre et évaluer l'ensemble du dispositif lié à cet enseignement. S'adjoindre une équipe d'intervenants qu'il initie, forme et anime, n'est que l'une des tâches du Pilote. Plus généralement, il est responsable, dans son université, de la mise en œuvre et du suivi du dispositif « *PPE* » : il convainc décideurs et intervenants, construit, organise, conduit, communique, évalue le dispositif. La désignation d'un ou de plusieurs Pilotes dans chaque université renvoie ainsi à un dispositif de conduite de projet, « dispositif dans le dispositif », qui semble être un garant de réussite.

Bilan d'étape : les évaluations du transfert du *PPE* (1994 / 1997)

L'évaluation de cette expérimentation du transfert du *PPE* a donné lieu, en juin 1994, à un rapport rédigé par A. Junter-Loiseau et J.-L. Mure, pour le compte de l'UIMM à la demande du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (cf. Bibliographie). En dehors de l'évaluation du *PPE* auprès des étudiants (question traitée, par ailleurs, dans ce symposium), les auteurs de ce rapport s'attachent à analyser les conditions de sa transférabilité.

Pour soutenir l'opportunité et la faisabilité de ce transfert, une logique d'acteurs est nécessaire, logique qui repose surtout sur des cadres convaincus, porteurs du projet. Ceux-ci doivent non seulement avoir une bonne connaissance du dispositif *PPE*, mais également être bien implantés dans leur université, et y bénéficier d'une grande légitimité et d'une réelle capacité de conviction. Conviction en direction de la présidence de l'université, des équipes d'enseignants-chercheurs volontaires ainsi que des administratifs à mobiliser, capables d'intégrer avec souplesse et performance le dispositif. L'enseignement *PPE* doit, de plus, bénéficier du même statut et de la même évaluation que les enseignements disciplinaires : il doit être obligatoire et noté.

En 1996-1997, une nouvelle évaluation du transfert du *PPE*, toujours à la demande de l'UIMM, est conduite sous la direction de J. Beillerot, professeur à l'université de Paris 10 Nanterre (cf. Bibliographie). Dans ce nouveau rapport, portant sur le transfert à onze nouvelles universités, les conditions de transférabilité sont de nouveau analysées.

Le premier constat de ce rapport est que le volontariat des universités concernées a donné aux différents acteurs un sentiment de liberté, de possibilité de tenir compte des contraintes spécifiques, d'agir à son rythme. « Du fait de ce volontariat », nous dit J. Beillerot, « il est nécessaire que le président soit favorable à ce type de projet et que des acteurs institutionnels lui consacrent une bonne partie de leur temps pour le faire vivre. Dans toutes les universités, certains sont devenus des militants de la cause PPE pour convaincre les responsables politiques, présenter le projet devant différentes instances universitaires, solliciter et faire adhérer des directeurs de filières et des enseignants, obtenir les moyens nécessaires ». Par ailleurs, « le projet est porté par des professionnels et des enseignants volontaires, qui s'impliquent eux aussi librement, avec le sentiment de s'engager dans une action nouvelle, à la fois pour eux et pour l'université, donc nouvelle pour les étudiants ». Les recommandations de J. Beillerot pour la mise en œuvre dans chaque université sont celles d'une stratégie d'approche pour susciter l'intérêt des enseignants. En effet, dit-il, « les enseignants, volontaires, doivent être traités comme tels. Cela signifie, selon les cas, les contacter personnellement, les inviter à des réunions, les informer, répondre à leurs questions, établir une certaine connivence avec eux, les rassurer, les accompagner (...). Lorsqu'une mesure ou un dispositif paraissent imposés de l'extérieur, sans préparation ou concertation suffisante des acteurs, il risque d'engendrer des attitudes de rejet, d'opposition et de détournement, de soulever des résistances, de liquer entre eux des acteurs particuliers ».

La désignation d'un chef de projet, appelé Pilote, est une innovation majeure, de nature à doter chaque université d'un conducteur de l'expérience et de permettre des échanges, des comparaisons, des renforcements mutuels entre l'ensemble des promoteurs du dispositif.

Ce qui a sans doute facilité le bon déroulement de l'extension, nous dit J. Beillerot, est la forme utilisée pour le transfert de savoir-faire: la connaissance du processus expérimental, l'existence d'une référence bibliographique (*Socrate, le retour...*), renvoient à une pratique bien vivante et actuelle où les acteurs peuvent être « rencontrés et sollicités pour répondre aux questions que se posent les futurs innovateurs (...), ce qui a sans doute évité des erreurs, des tâtonnements, voire des dérives »..

Toujours à l'initiative de l'UIMM, un transfert du *PPE* a été mené, en 1998-1999, pour des classes de première de six lycées. Ce transfert a également conduit à un rapport d'évaluation, élaboré par E. Scheurer et J.-Ch. Vilatte, sous la direction de P. Baranger (cf. Bibliographie). Un des constats de P. Baranger dans ce rapport vient confirmer ce qui est apparu dans les deux précédents, la fermeté du cadre permettant la souplesse du contenu : « Il nous paraît indispensable de cadrer, dès le début, extrêmement finement le dispositif ». Que ce soit pour l'étudiant ou pour l'institution adoptant le *PPE*, cette consigne, garante de la conduite de projet, est bien la même.

Deuxième étape : le Réseau des Pilotes (1998) et les Séminaires ; l'association *Projetpro.com* (2006)

Au début de l'année 1996, au vu du résultat favorable de l'évaluation de juin 1994, l'UIMM décida d'une deuxième vague de transfert du *PPE* à d'autres universités. Diverses démarches aboutirent à la constitution d'un groupe de onze universités, qui vinrent s'ajouter aux quatre déjà engagées dans le projet. Pour les onze, la formation fut organisée en trois sessions de deux jours (décembre 1996, mars 1997 et juin 1997).

Au cours de la troisième session de cette formation, à l'Institut de Biologie Marine d'Arcachon, les Pilotes ont passé en revue les points suivants, liés au transfert : le lancement de l'opération dans chaque université, la démarche pédagogique, le déroulement pédagogique et la situation actuelle. Sur chacun de ces points, ils ont abordé les éléments de satisfaction, les objectifs atteints et non atteints, les questions soulevées. Indiquons ici les seules questions posées par les Pilotes concernant le lancement de l'opération : comment recruter les enseignants ? Faut-il les former ? Comment intéresser de nouveaux enseignants ? Comment vaincre les résistances culturelles ? Comment diminuer le scepticisme des institutions ? En quoi le *PPE* concurrence-t-il nos enseignements ? Quelle sera sa place dans la réforme (lancée par le ministre de l'époque) ? Toutes questions auxquelles il peut être répondu différemment en fonction du contexte de chaque université.

Au terme de cette session, les Pilotes ont alors décidé de créer un Réseau, dont l'activité serait marquée par un Séminaire leur permettant d'échanger et de réfléchir sur leurs pratiques. Le premier de ces Séminaires eut ainsi lieu en avril 1998 à Chamonix. A partir de là, le Séminaire

se tint dans une ville universitaire où le *PPE* était implanté. Et, à partir de l'année 2000, le Séminaire devint annuel.

En 1997-1998, eut lieu une troisième vague de formation de Pilotes : au total, de 1993 à 1998, des représentants de vingt-trois universités ont ainsi été formés. Le relais des formations a ensuite été pris par le département Enseignement supérieur de Trouver/Créer.

De 1998 à 2006, le dispositif national du *PPE* a donc fonctionné sur la base de deux rendez-vous annuels majeurs : la Formation des Pilotes, qui se tenait à Lyon, gérée par Trouver/Créer, et le Séminaire du Réseau des Pilotes, qui se tenait chaque année dans une ville universitaire différente.

En juin 2006, à l'occasion du 13^{ème} Séminaire des Pilotes, qui s'est tenu à l'université René Descartes Paris 5, il a été décidé, en vue de donner une assise institutionnelle au Réseau des Pilotes, de créer une association à but non lucratif, *Projetpro.com*, dont l'objectif, la promotion du *PPE*, dépassait celui du Réseau. Professeur des universités, Pilote du *PPE* dans son université depuis 2002, Jean Arrous en est le président depuis 2006. Depuis 2007, *Projetpro.com* est domicilié à la Maison des Universités à Paris, maison qui est, entre autres, le siège de la Conférence des Présidents d'Université. Autre élément directement lié à la création de *Projetpro.com*, Formations et Séminaires sont désormais organisés par l'association. Le relais entre l'ancien mode de fonctionnement et le nouveau a véritablement été pris quand D. Gilles et J. Saulnier-Cazals ont elles-mêmes formé, pendant l'année 2006-2007, des formateurs de *Projetpro.com*. La formation de 2007 a été assurée en commun, et les formations ultérieures ont été assurées par les formateurs de *Projetpro.com*, dans les locaux de l'UCBL.

Concernant ce passage de relais, il faut souligner qu'entretemps, en 2002, le contexte institutionnel français s'était modifié, du fait de la réforme LMD (Licence / Master / Doctorat). Cette réforme constituait la « déclinaison française » d'une réforme plus globale, européenne, la Construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (C3ES), également qualifiée de processus de Bologne, et visant à construire une architecture commune des systèmes européens d'enseignement supérieur.

Depuis la réforme LMD jusqu'à aujourd'hui, le contexte institutionnel français n'a fait qu'évoluer en direction de la démarche prônée par le *PPE* depuis sa création en 1984.

Pour ce qui est de la réforme LMD, l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de licence considère ainsi que : « [Les parcours types de formation] sont organisés de manière à permettre aux étudiants

d'élaborer progressivement leur projet de formation et, au-delà, leur projet professionnel. Ils facilitent ainsi leur orientation ».

Dans son avis du 30 novembre 2005, le Comité national de suivi du cursus licence, comité créé dans le cadre de la réforme LMD, a émis la recommandation suivante : « Généraliser et intégrer aux parcours de formation les divers modules consacrés au projet personnel et professionnel de l'étudiant et les évaluer ».

En août 2007, la loi LRU, loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités, fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle la troisième mission de l'enseignement supérieur, après l'enseignement et la recherche. L'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, enfin, vient modifier en profondeur l'arrêté du 23 avril 2002. Pour ce qui nous concerne, il stipule notamment : « La formation assure des compétences pré-professionnelles fondées (...) sur l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'étudiant (article 6). [Les parcours types de formation] sont conçus de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet personnel et professionnel en favorisant leur intégration, leur orientation et leur spécialisation au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus (article 7) ».

Dans le cadre de cette dernière réforme, a été institué, au sein de la Direction Générale de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un Comité d'orientation de la nouvelle licence, présidé par le directeur de la DGESIP. Le 19 octobre 2011, J. Arrous a pu présenter le PPE et les activités de *Projetpro.com* devant le Comité d'orientation, en la présence du directeur de la DGESIP.

Cette présentation devant le Comité d'orientation de la nouvelle licence clôt ainsi, pour l'instant, tout un parcours de reconnaissance institutionnelle du PPE, parcours débuté en 1993, du fait des contacts pris par l'UIMM auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'alors, François Fillon. L'UIMM ayant cessé son soutien au transfert du PPE au-delà de la troisième vague de Pilotes, J. Arrous a pu reprendre le travail de contacts institutionnels qui avait été ainsi été abandonné. Directeur du service d'orientation (SCUIOIP) et vice-président de son université au moment de la réforme LMD, il a participé, de 2004 à 2006, aux travaux du Comité national de suivi du cursus master, ce qui lui a permis de diffuser la culture du PPE auprès de différentes instances nationales. A partir de 2006, il a pu procéder à cette diffusion en tant que président de *Projetpro.com*.

Troisième étape : Cancer et PPE : autre public, même transfert (2011)

Après avoir contribué, à partir de 1993, au transfert du *PPE* dans les universités françaises, J. Saulnier-Cazals décide de se tourner vers un autre public : celui des jeunes atteints de cancer. Spécialiste de l'orientation, elle ajoute, en 2005, à son titre de psychologue une autre spécialité, la psycho-oncologie (cf. Bibliographie), afin de donner un sens accru à son investissement professionnel. Une hypothèse guide ce choix : le *PPE* est un travail sur l'expérience. Or, le cancer est une expérience particulièrement forte, parmi les épreuves de la vie. Lorsqu'il frappe un jeune, il infléchit généralement son avenir sans qu'un accompagnement systématique soit prévu en dehors, bien entendu, des nécessaires traitements. L'idée a ainsi germé de s'inspirer de toute la réflexion menée sur le *PPE* pour proposer aux jeunes malades « quelque chose » qui fait défaut.

Une enquête conduite en 2004 par l'association Jeunes Solidarités Cancer montre, en effet, que 72,5% des répondants ont modifié leur projet professionnel depuis le début de la maladie. La France compte deux mille cas de cancer par an chez les adolescents et les jeunes adultes. C'est la troisième cause de décès après les accidents et les suicides dans cette tranche d'âge. Mais, heureusement, les chances de guérison sont accrues (jusqu'à 85%), ce qui légitime la nécessité d'une réflexion sur le projet professionnel bousculé par la maladie.

Rejoignant début 2006, en tant que psycho-oncologue, la Ligue contre le Cancer, association à but non lucratif créée en France en 1918, J. Saulnier-Cazals propose cette piste au docteur Janser, chirurgien oncologue, président du comité du Bas-Rhin de la Ligue, qui l'accueille favorablement. S'inscrivant dans une démarche de projet qui est celle du *PPE*, après différents essais, J. Saulnier-Cazals a finalement l'idée de contacter I. Fornasieri, enseignant-chercheur et pilote *PPE* à l'université de Strasbourg, depuis 1993. Ce rapprochement permet de répondre à un appel à projets de la Ligue nationale contre le Cancer, dans le cadre du deuxième volet du Plan Cancer : « La société face au cancer ». Sortir les jeunes malades du ghetto de l'« entre soi » et permettre à l'université de s'ouvrir à la problématique du cancer, maladie de société, tel est l'objectif de ce rapprochement, très bien accueilli par la Ligue nationale. En 2010, sous l'impulsion de la Ligue départementale contre le Cancer, une convention de partenariat est signée avec l'université de Strasbourg. Cette Convention a pour effet que les jeunes, soignés ou en rémission de cette maladie, pourront suivre le *PPE* à l'université de Strasbourg, avec le statut

d'« auditeur particulier », qui permet à ceux d'entre eux qui n'ont pas le bac de suivre le *PPE* : c'était là la pierre d'achoppement de cette convention de partenariat.

La signature de cette convention constitue en France une innovation. La mise en place de ce *PPE/Ligue* a été favorisée par une répartition des rôles entre ces deux institutions, qui s'inspire de la nécessaire clarté du cadre en matière de transfert du *PPE*. La coordination est ainsi assurée par I. Fornasieri, pour l'Université de Strasbourg, et, par Josette Saulnier-Cazals, pour la Ligue contre le Cancer du Bas-Rhin. A la demande des jeunes malades, cette dernière a ajouté, chemin faisant, un suivi, apparu comme le complément indispensable du *PPE* pour des jeunes fragilisés par la maladie, qui ont à la fois besoin de sortir du ghetto qu'elle constitue, tout en souhaitant fortement avoir des moments privilégiés d'échange entre eux. Leur appartenance à l'université n'est pas de même nature que celle des autres étudiants : ils sont reliés, eux, par la maladie. Le suivi n'empêche pas que l'ouverture au grand nombre, caractéristique du *PPE*, nous semble être, pour ces jeunes malades, un garant de l'espoir si important dans leur parcours.

Dès l'année 2009-2010, une élève de terminale en rémission de cancer, avait pu bénéficier, à titre expérimental, de ce dispositif. Avec la mise en application de la convention en 2010-2011, ce sont quatre « auditeurs particuliers », mêlés anonymement à d'autres étudiants, qui ont pu suivre le *PPE*. Une étudiante de master d'Ethique deuxième année a consacré son mémoire (non encore soutenu) à cette innovation. En 2011-2012, ce sont trois nouveaux « auditeurs particuliers » qui ont pu en bénéficier.

Conclusion

La relecture que nous venons de faire de vingt années de transfert du *PPE* met en évidence la condition qui a rendu possible, et durable, un tel transfert : nécessité d'un cadre strict et souple du contenu. Or, cette condition était présente dans la façon même dont le *PPE* a été conçu à son origine. Quel que soit l'endroit où s'est appliqué le transfert, le cadre est resté le même : un pilote, des intervenants volontaires, des étudiants en grand nombre, un enseignement obligatoire, l'adhésion des acteurs. Et, tout en tenant compte de ses propres spécificités, chaque institution - université, lycée, Ligue contre le Cancer - a pu ensuite endosser ce cadre pour lui donner un contenu approprié.

Nous terminerons cet exposé en faisant remarquer que la démarche du *PPE* s'appuie, on le sait, sur les trois étapes de l'ADVP, l'Activation du Développement Vocationnel et Personnel : l'étudiant vit une expérience, la traite et l'intègre. Or, dans les différentes étapes du transfert du *PPE*, tout comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, c'est cette même démarche qui a été appliquée par celles et ceux qui ont transféré le *PPE*.

Bibliographie

- Site de *Projetpro.com* : www.projetpro.com
- Baranger P. & Scheurer E. & Vilatte J.-Ch., (1999) *Etude d'un dispositif d'éducation aux choix d'orientation expérimenté dans six lycées du Finistère*. Etude réalisée par l'Equipe de Recherche sur les Acteurs de l'Education et de la formation, Université Nancy 2. Etude sous la direction de P. Baranger à la demande de l'UIMM, Paris
- Beillerot J. (1997), *Développement de l'éducation aux choix dans 11 universités. 1996-1997*. Etude et rapport réalisé sous la direction de J. Beillerot à la demande de l'UIMM. UIMM, Paris
- Gilles, D., Saulnier-Cazals, J. & Vuillermet-Cortot, M.-J. (1994), *Socrate, le retour... Pour accompagner la réussite universitaire et professionnelle des étudiants*, Editions Septembre, Québec (téléchargeable à partir du site de *Projetpro.com*)
- Gilles, D., Millaud-Collier, C., Saulnier-Cazals, J. & Vuillermet-Cortot, M.-J. (2002), *Projet professionnel de l'étudiant : les nouvelles donnes*, ONISEP, Paris
- Junter-Loiseau A. & Mure J.-L. (1994), *Compte-rendu d'évaluation de l'implantation de l'Education aux choix à l'université*. Réalisé par l'UIMM à la demande de François Fillon, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, UIMM, Paris
- Saulnier-Cazals, J. (2005), *Cancer, rêve et projet chez l'adolescent et le jeune adulte*. Mémoire de D.U. de Psycho-oncologie, Université de Haute-Alsace, sous la direction de Nicole Landry-Dattée, psychologue, psychanalyste, Institut Gustave Roussy, Villejuif